



## **Vous avez eu une hospitalisation dont la date de sortie est postérieure au 01/07/2023 et la facture a été payée par AG**

Votre période de garantie est de 180 jours. Elle se poursuit donc jusqu'en 2024. Dès lors, Ethias prendra en charge les frais pour les soins prodigués à partir du 1/1/2024. Les justificatifs des soins prodigués en 2023 doivent être transmis chez AG.

### **Que devez-vous fournir à Ethias ?**

Une attestation mentionnant la date d'entrée et sortie de l'hôpital ainsi que le motif de l'hospitalisation (Il peut s'agir, par exemple, d'une déclaration de AG accompagnée d'une copie de la facture ou d'une copie d'un certificat médical).

### **Vous pouvez nous fournir cette attestation via :**

1. téléchargement dans l'espace client-> [www.ethias.be/espaceclient](http://www.ethias.be/espaceclient)
2. par courriel ->[service.medical@ethias.be](mailto:service.medical@ethias.be). Veuillez toujours indiquer votre numéro de police/numéro de carte assurcard afin de faciliter l'identification de votre dossier. Si vous ne le connaissez pas encore, veuillez indiquer votre adresse complète ainsi que votre date de naissance.
3. Par courrier postal-> Ethias Boîte postale 10037 - 1070 Bruxelles. Veuillez toujours indiquer votre numéro de police/numéro de carte assurcard, afin de faciliter l'identification de votre dossier. Si vous ne le connaissez pas encore, veuillez indiquer votre adresse complète ainsi que votre date de naissance.

**ATTENTION :** le délai de traitement d'un envoi par voie postale est plus long que celui d'un envoi par voie numérique (espace client ou courriel).

Dès la gestion du dossier, vous recevrez un numéro de référence à utiliser pour l'envoi des pièces justificatives de vos dépenses.

**Remarque :** Les pièces justificatives des frais doivent être adressées à l'adresse courriel [gestionsinistre@ethias.be](mailto:gestionsinistre@ethias.be).

L'adresse courriel [service.medical@ethias.be](mailto:service.medical@ethias.be) est uniquement destinée à l'envoi des documents médicaux tels que certificat, rapport... à notre service médical.

